



Commune de
Mont-Saint-Guibert

Cadre réservé à l'Administration Communale

2025-2030

Date de réception :

Complet - Incomplet

Date Collège :

Montant alloué :

PRIME COMMUNALE : ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE NEUF / D'UN KIT D'ADAPTATION ÉLECTRIQUE NEUF POUR VÉLO

Votre commune vous offre une prime couvrant 20 % du coût d'un vélo électrique neuf ou kit d'adaptation, avec un plafond de 200 €.

Conditions d'octroi :

- Être domicilié à Mont-Saint-Guibert au moment de la demande ;
- Une seule prime accordée par personne.

En pratique :

Pour bénéficier de la prime, renvoyez le formulaire complété accompagné de :

- Copie de la facture d'achat avec mention du nom et de l'adresse du demandeur – Datée de maximum 6 mois ;
- Copie recto/verso de la carte d'identité du demandeur ;
- Attestation sur l'honneur ci-dessous dûment complétée.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom et prénom :

N° du registre national :

Adresse :

E-mail ou téléphone :

Numéro de compte bancaire : BE

DONNÉES RELATIVES AU VÉLO

Modèle :

Prix d'achat TVAC : **Date d'achat :**

Je soussigné(e), ... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués dans ce dossier, ainsi que celle des documents joints. Je m'engage sur l'honneur à ne pas vendre/céder ce vélo dans les trois ans sous peine de restitution de la prime perçue.

Date et signature :